



Paris, le 09 mai 2016

**Sébastien SIHR**  
Secrétaire Général

A

**Madame Najat VALLAUD-BELKACEM**  
Ministre de l'Éducation nationale, de  
l'Enseignement supérieur et de la  
recherche  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Madame la Ministre,

La décision de porter le montant de l'ISAE à 1 200 euros par an à parité de l'ISOE du second degré constitue une avancée importante et légitime vers la reconnaissance professionnelle des enseignants du primaire. C'est une première étape dans la revalorisation des enseignants du premier degré quand on compare leur rémunération à celle de leurs collègues européens.

Cependant, à ce jour, nous constatons que certains de nos collègues tels que les enseignants de SEGPA, d'EREA, d'ERPD, d'ULIS collège et de classes relais ainsi que les conseillers pédagogiques, les enseignants référents, les animateurs TICE, ceux qui exercent en milieu pénitentiaire ... restent encore écartés de cette mesure. Cette situation est injuste et incompréhensible. L'ISAE vient reconnaître l'engagement professionnel de tous les enseignants du primaire, notamment dans le suivi et l'accompagnement des élèves. Tous doivent donc en être bénéficiaires.

Nous vous demandons, Madame la Ministre, d'harmoniser la situation de tous les professeurs des écoles et instituteurs afin que toutes et tous, quelles que soient leurs fonctions perçoivent l'ISAE à 1 200 euros par an.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, nos salutations respectueuses.

**Sébastien SIHR**